

**VIDE GRENIER DES BORDS DE LOIRE (LA BASTILLE)**

**INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE 49123**

**DIMANCHE 14 JUIN 2026**

**FICHE INSCRIPTION**

**ATTENTION : tout dossier incomplet ne sera pas accepté**

NOM : ..... Prénom : .....

ADRESSE COMPLETE : .....

TELEPHONE : .....

Mail : .....

Pièce d'identité : ..... N° : .....

Délivré le : ..... Par : .....

**Obligation de fournir une photocopie de la pièce d'identité recto/verso**

**Emplacement minimum de 5m de façade x 5m de profondeur (terrain en herbe)**

Nombre d'emplacement :----- avec voiture,

Nombre d'emplacement :-----avec voiture + remorque,

Nombre d'emplacement :-----avec fourgonnette,

Nombres de mètres : ..... X par **2€** le mètre linéaire = .....€

**BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE**

Date l'imate d'inscription souhaitée : **LE 8 JUIN 2026**

Fait à .....Le.....Signature

Dossier d'inscription complet à retourner à :

Jean Paul MESNARD

491 Route du Cassoir

LE FRESNE SUR LOIRE

49123 INGRANDES- LE FRESNE SUR LOIRE

MAIL : [jean-paul.mesnard44@orange.fr](mailto:jean-paul.mesnard44@orange.fr)

Renseignements : 06 47 21 13 64

MAIL : [nadine.mesnard44@orange.fr](mailto:nadine.mesnard44@orange.fr)

Renseignements : 06 75 94 70 11

REGLEMENT A L'ORDRE DU COMITE DES FETES DU FRESNE SUR LOIRE
---

**Nous vous conseillons de consulter et de respecter les consignes suivantes, aucune réclamation ne sera acceptée par la suite.**

- ❖ Je certifie sur l'honneur n'appartenir à aucun commerce de brocante, d'antiquités ou apparenté.
- ❖ Je certifie que les objets mis en vente n'ont pas été achetés ni fabriqués pour cette occasion.
- ❖ Je certifie ne pas mettre en vente des animaux vivants, ni des biens d'alimentation, ni d'armes à feu ou blanches et tous produits illicites sont interdits à la vente.
- ❖ Votre inscription sera définitive dès réception de cette fiche dûment remplie et accompagnée du justificatif d'identité et du règlement.
- ❖ En aucun cas le prix de l'emplacement ne sera remboursé ni reporté (mauvais temps, désistement,)
- ❖ L'accueil des exposants se fera à partir **6h00 et jusqu'à 8h**. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans l'enceinte du vide grenier entre 8h et 18h. Aucun départ ne sera autorisé avant l'heure de fermeture du vide grenier (18h).
- ❖ **Le comité des fêtes du Fresne sur Loire décline toute responsabilité en cas de perte, de vols ou autres détériorations sur votre ou vos stands.**
- ❖ Si remorque : le stationnement de celle-ci sera autorisé uniquement sur l'emplacement réservé.
- ❖ Pour le bon fonctionnement du vide grenier, vous êtes tenus de nettoyer votre emplacement **(ne pas laisser d'inventus, ni de déchets) avant votre départ.**

**Comment avez-vous pris connaissance de notre vide grenier ?**